



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du jeudi 23 avril 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

du jeudi 23 avril 2026

Présents : Pascal COURTOIS, Maryline MATHIEU ZAKI, Jean-Claude CAPELLI, Daniel MORICEAU, Andréa LAHO, Aline PANSARD, Yves CAMPION, Julie FISCHER, Christophe MATHIEU, Océane PONCET

Absent excusé : Mathias BILLET (Procuration à Yves CAMPION)

Secrétaire : Maryline MATHIEU ZAKI

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 31/03/2026.

1. Délibérations :

a. Le conseil délibère pour approuver le compte financier unique (CFU) 2025

Le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Il laisse apparaître un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 684 949,41 €.

- dont + 277 137,60 € sur l'exercice 2025 (Recettes : 677 073,04 € - 399 935,44 € de dépenses).
- dont + 407 811,81 de résultat antérieur reporté.

Il laisse apparaître un résultat cumulé d'investissement excédentaire de 339 848,54 €.

- dont – 16 028,15 € sur l'exercice 2025 (Recettes : 67 327,39 € - 83 355,54 € de dépenses).
- dont + 355 876,69 € de résultat antérieur reporté.

TOTAL : 1 024 797,95 € (684 949,41 € + 339 848,54 €)

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

b. Le conseil délibère sur l'affectation des résultats 2025

Les crédits inscrits au BP 2026 en section d'investissement ne nécessitent pas l'affectation d'une partie des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement car les excédents de la section d'investissement (339 848,54 €) sont suffisants.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 684 949,41 € est affecté

- au compte 002 pour la somme de 684 949,41 €

Ce qui porte le montant du R002 « excédent de fonctionnement reporté » à 684 949,41 €.

Le déficit d'investissement 2025 de – 16 028,15 € est repris

- Au compte 001 pour la somme de – 16 028,15 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 339 848,54 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

c. Le conseil délibère sur les taux des taxes locales

Les élus décident de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20,57 %

(Il s'agit du taux communal de 2020 (6,60 %) + le taux départemental de 2020 (13,97 %)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21,10 %
- Taxe d'habitation (TH) : 9,40 %

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

d. Le conseil délibère sur le vote du budget primitif 2026

Le budget primitif se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : **1 166 498,41 €** en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : **1 064 490,95 €** en dépenses et en recettes

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

e. Le conseil délibère pour l'intégration de la parcelle AB 213 dans le domaine communal et la réalisation de l'étude de sol Géotechnique dite G1 avec la société AIN GEOTECHNIQUE

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide de constater que la voie d'accès à ce terrain, cadastrée section AB numéro 213, correspondant à un chemin communal doit être intégrée dans le domaine public ; de constater la désaffectation et

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleverdoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleverdoux.fr

Site web :
www.belleverdoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du jeudi 23 avril 2026**

de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle AB numéro 214 ; d'autoriser la réalisation aux frais de la commune de l'étude de sol Géotechnique dite G1 avec AIN GEOTECHNIQUE ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente portant sur un terrain sis à BELLEVERDOUX cadastré section AB numéro 214 au prix de 40 € le m² ; d'autoriser Monsieur le Maire à constituer toute servitude qui serait nécessaire pour desservir le bien vendu aussi bien en surface qu'en tréfonds ou qui grèverait le bien vendu au profit d'une parcelle appartenant à la Commune ; de préciser que les frais notariés seront supportés par l'acquéreur ; de confirmer que Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente de la parcelle AB numéro 214 à Madame Lola REBOULET et Monsieur Alex JOURDAN.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demande d'urbanisme

Pas de demande déposée en mairie

3. Courriers et mails reçus

a) Total Energies Renouvelables France

La commune a reçu de la part de Total Energies Renouvelables une demande d'autorisation de défrichement, document demandé par la Préfecture, afin de pouvoir installer un mât de mesure. Cette délibération obligatoire pour ce genre d'installation sera prise lors du prochain conseil.

b) Demande de l'association « Alerte éoliennes Belleverdoux »

Demande de mise à disposition le samedi 2 mai 2026 du préau à côté de la mairie : demande acceptée.

c) Affouage

Des personnes sont venues en mairie pour des demandes d'affouage.

Conformément au compte rendu du conseil municipal du 25/03/25, une décision a été prise et reste d'actualité.

Extrait compte-rendu (conseil du 25/03/25) :

« Cependant, ces difficultés nous amènent à prendre la décision d'arrêter cette prestation de livraison des stères de bois pour les années à venir. Il en sera de même pour les affouages en forêt qui ne seront plus systématiques mais seront proposés lorsqu'ils auront une réelle utilité en matière de gestion de notre forêt »

4. Divers

a) Compte rendu de la visite de Madame la Sous-Préfète en mairie le 09/04/2026

Madame la Sous-Préfète est venue à sa demande en mairie le 09/04/26. Divers sujets ont été abordés avec les conseillers présents et le Maire lors d'une discussion ouverte. Une visite rapide de la commune a suivi cet entretien.

Madame la Sous-Préfète a, lors de cet entretien, donné la position gouvernementale en ce qui concerne l'éolien terrestre. Les services de l'état appliqueront strictement la réglementation en vigueur. Nous en avons pris note.

b) Pose d'un cadenas sur la porte du réservoir incendie situé vers l'église à la suite des dégradations

Un cadenas a été mis en place pour fermer la porte du réservoir ; le numéro pour l'ouverture de ce cadenas a été communiqué au service des pompiers.

c) travaux forestiers

La commission forêt a examiné les demandes du service de l'ONF. Une réponse sera renvoyée en fonction de cet examen des demandes par la commission.

c) Sapeurs-pompiers

Une demande d'avancements de grade a été envoyée à la mairie. La commission pompiers a examiné ces demandes. Une réponse favorable sera renvoyée au Chef de Corps en suivant les recommandations de la commission.

5. HBA : Conseil d'agglomération du 09/04/26

Vote du Président : Monsieur Damien ABBAD est le nouveau Président d'HBA

Vote des Vice-Présidents

6. SIEA

L'élection du Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communications de l'Ain (SIEA) a eu lieu le samedi 18 avril ; Monsieur Walter MARTIN a été réélu à ce poste.

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Absent excusé : 1

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL
du jeudi 23 avril 2026**

6. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au jeudi 21 mai 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 20h35



Fait à Belleydoux, le 28 avril 2026

Le Maire, Pascal COURTOIS

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

